



Charte d'engagements de l'école en matière d'Égalité, Diversité, Inclusion

Préambule

Mines Nancy s'est fixé, via sa note politique votée par le conseil d'école en décembre 2022, l'ambition de « fournir aux élèves, personnels et partenaires le meilleur cadre de travail et d'études possible, et notamment un cadre inclusif et égalitaire pour tous et toutes, indépendamment de leur sexe, genre, orientation sexuelle, apparence physique, origine (sociale, économique, géographique), religion, âge, situation de handicap, etc.¹ »

Le présent document vise à formaliser les engagements EDI de Mines Nancy permettant une mise en œuvre de cette politique EDI. Une première version proposée par la direction a été diffusée en interne, suivie d'une AG pour les personnels et d'une consultation des élèves par le Pôle Sensi (élèves travaillant avec la cellule EDI)². La version ci-dessous implémente les retours des élèves et des personnels et sera soumise au vote du conseil en juin 2023.

Dans ce document, « le personnel » désigne le personnel administratif, technique et enseignant de l'école, et « membres » désigne à la fois les élèves-ingénieurs et élèves-ingénieures, les étudiants et étudiantes, les apprenants et apprenantes, et les personnels.

1. Créer un environnement d'études et de travail inclusif

- Créer des espaces (temps, lieux) propices au dialogue sur les thématiques d'égalité, diversité et inclusion.
- Transformer nos pratiques, nos supports et nos espaces pour plus d'inclusivité et d'accessibilité.
- Soutenir les initiatives des élèves et personnels en faveur de l'égalité.
- Mettre en œuvre, en les adaptant au contexte de l'école, les recommandations ministérielles et associatives³ en faveur de l'égalité, la diversité et l'inclusion.
- Renforcer l'accompagnement personnalisé proposé à tous les membres de l'école.

¹ La liste complète des critères correspond à celle fixée par la loi, donnée par exemple à l'article 225-1 du code pénal.

² Ce processus de consultation est identique à celui suivi pour la politique et les engagements TSE de Mines Nancy.

³ Associations de promotion de l'EDI dans le milieu étudiant et professionnel comme, par exemple, les associations étudiantes internes (HandiMines) ou externes, les associations professionnelles (Autre Cercle, AFMD – Association Française des Managers de la Diversité), etc.

2. Mettre en œuvre l'égalité au sein de l'école

- Pérenniser, via des moyens financiers et humains, les activités de la cellule EDI de l'école.
- Produire régulièrement des états des lieux chiffrés sur l'égalité entre les membres de l'école et sur leur exposition aux discriminations et aux violences sexuelles⁴ afin de pouvoir engager des réflexions auto-critiques et mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place au fil du temps⁵.
- Sensibiliser les personnes exerçant des responsabilités d'encadrement⁶ aux enjeux de l'égalité, diversité et inclusion et à leur intégration dans les pratiques managériales et pédagogiques.

3. Sensibiliser les élèves et les personnels aux pratiques favorisant l'égalité, la diversité et l'inclusion

- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information spécifiques sur les thématiques d'égalité, diversité et inclusion ainsi que sur les mécanismes de production des inégalités et des discriminations.
- Promouvoir et proposer des dispositifs de formation⁷ à destination des personnels : communiquer sur ces dispositifs, dégager du temps pour assister aux formations, valoriser ces formations dans les carrières.
- S'assurer que dans les enseignements d'humanité et filières managériales, les questions d'égalité, diversité et inclusion au travail soient abordées.

4. Lutter contre toutes formes de discrimination et de violences sexistes et sexuelles

- Réaliser régulièrement des actions de sensibilisation pour identifier et prévenir les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.
- Former les personnes à la prise en charge des discriminations et violences sexuelles lorsqu'elles sont signalées à l'école.
- Mettre en place et tenir à jour des ressources internes et externes pour l'accompagnement des victimes, des témoins et des auteurs ou autrices de violences : contacts de médecins, psychologues, juristes, associations, et dispositifs de signalement, dont les services sont gratuits.

5. Promouvoir les études scientifiques auprès des publics sous-représentés dans les Grandes Écoles

- Participer activement aux réseaux de promotion de l'égalité des chances : Cordées de la Réussite, La Main à La Pâte, etc.
- Soutenir le mentorat favorisant l'inclusion et la diversité⁸.
- Rendre visible la diversité de la société dans nos activités et événements internes et externes.

⁴ Au titre que les discriminations et les VSS sont des mécanismes qui produisent et maintiennent les inégalités entre groupes sociaux

⁵ Par exemple, le baromètre CGE, audit externe, sondage interne, etc.

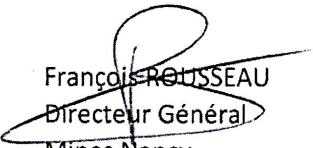
⁶ Par exemple, les membres de la direction, responsables de services ou de département, le bureau des élèves, les personnels dans le cadre de leurs activités pédagogiques, etc.

⁷ Formations (modules, moocs, webinaires) dispensées par des organismes agréés dont l'expertise est reconnue par l'Université de Lorraine.

⁸ Par exemple, en collaboration avec les Alumni Mines Nancy, ou via des activités associatives comme proposées par Elles Bougent, Les SouterReines, Tremplin Handicap, la fondation George Besse, etc.

6. Participer aux efforts collectifs de promotion de l'EDI en France et à l'international

- Se positionner comme une école vectrice de changement : accompagner les transformations de société par le dialogue et l'éducation, sans attendre d'y être contraint par des organismes externes⁹.
- Partager les bonnes pratiques avec nos partenaires.
- Participer aux groupes de travail et aux activités proposées par les réseaux locaux (campus ARTEM, Collegium Lorraine INP, Université de Lorraine, etc.) et nationaux (IMT, CGE, etc.).



François ROUSSEAU
Directeur Général
Mines Nancy



Anne LAUVERGEON
Présidente
Conseil de Mines Nancy

Nancy, Le 8 juin 2023

Approuvée en Conseil de Mines Nancy

⁹ Par exemple : ministères, tutelles, loi, CTI, CDEFI, etc.